

La chapelle du Saint-Sépulcre à Saint-Nicolas

Autor(en): **Waeber, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE A SAINT-NICOLAS

par le chan. L. WAEBER, vic. gén.

Le rétablissement dans son état primitif, à Saint-Nicolas, de la chapelle dite du Saint-Sépulcre, par la suppression du baldaquin et de l'arc en imitation de rocher qui recouvraient le groupe de la mise au tombeau, la disparition, par le fait même, de l'étage créé au-dessus de cette voûte artificielle, la démolition de l'escalier qui y conduisait et du galandage qui séparait la chapelle de la grande baie vitrée destinée anciennement à l'éclairer, ont posé plus d'un problème, dont la solution ne serait pas sans importance pour l'achèvement des transformations commencées.

Les historiens de l'art seront appelés à donner leur avis, après avoir étudié, pour essayer d'en déterminer l'époque, non pas tant le groupe de la mise au tombeau, puisqu'on y lit la date de 1433¹, mais la voûte, ses peintures, les armoiries qui s'y trouvent et la

¹ Dans son *Art religieux de la fin du moyen âge en France*, M. Emile Mâle a consacré un chapitre (p. 132 sq.) aux « Saints Sépulcres ». Ils apparaissent, en France, vers le début du XV^e siècle, selon un type absolument déterminé: la Vierge, assistée de saint Jean, de Marie-Madeleine et des deux autres saintes femmes, alignées derrière un sarcophage en forme de table, sur lequel le cadavre du Christ est déposé, étendu sur un linceul que tiennent, aux deux extrémités, deux vieillards; parfois on y joint deux soldats, debout ou endormis, et deux anges, portant les instruments de la Passion. Parmi les mises au tombeau conservées que reproduit M. Mâle, il en est deux: celle de Chaource (1515) et surtout celle de l'hôpital de Tonnerre (1453) qui ressemblent étonnamment à celle de Fribourg. M. le professeur Reiners (*Der Meister des h. Grabes zu Freiburg*, dans *Oberrheinische Kunst*, 1930) a émis l'opinion que l'idée de notre groupe était d'origine rhénane (« oberrheinisch-schwäbisch ») avec peut-être une influence italienne. Il suffit de lire les pages de M. Mâle et de jeter un coup d'œil sur les reproductions qui les accompagnent, pour acquérir la conviction que notre groupe, par l'influence qui s'y manifeste, si ce n'est même par sa provenance, est d'origine bourguignonne.

forme qu'elles affectent, ainsi que la grande baie vitrée, en style gothique flamboyant, qu'on ne pouvait, jusqu'ici, guère examiner que depuis l'extérieur.

Les archéologues et les architectes auront également leur mot à dire, après avoir considéré la maçonnerie, les niches et vestiges divers que présentent les murs de la chapelle, après avoir fouillé le sous-sol et examiné la conformation, pour le moins singulière, de la voûte, ses irrégularités, les anomalies qu'elle présente, et tenu compte des constatations qu'auront permis de faire les travaux actuellement en cours.

Enfin — ou plutôt tout d'abord — les historiens auront à présenter les textes se rapportant à notre chapelle ainsi qu'à l'autel de Saint-Laurent, aujourd'hui démoli depuis longtemps, mais qui fut jadis en étroite relation avec le Saint-Sépulcre. C'est le but de la présente étude.

* * *

Une première remarque pour couper court à tout malentendu.

Si extraordinaire que cela puisse paraître, il y avait autrefois à Saint-Nicolas, absolument distinct de la chapelle du Saint-Sépulcre qui va nous occuper, sans relation, semble-t-il, avec elle et situé à un tout autre endroit de l'église, un autel du même nom¹.

Il avait été fondé par la famille Bugniet, et il est attesté déjà en 1427². Il est signalé dans toutes les anciennes listes des autels de Saint-Nicolas³, et comme ces tables suivent, dans leur énumé-

¹ Dans l'article cité ci-dessus, M. Mâle fait remarquer que dès le XIV^e siècle, soit avant l'apparition des mises au tombeau, existaient déjà, dans différentes églises, des chapelles du Saint-Sépulcre, fondées par des confréries de pèlerins qui avaient fait ou qui se proposaient de faire le voyage de Terre-Sainte; mais c'étaient des chapelles vides, sans statues, construites parfois avec la préoccupation de reproduire exactement les dimensions du Saint-Sépulcre de Jérusalem (*op. cit.*, p. 132).

² Agneleta, fille de feu Nicod Floret, épouse de Willinus de Praroman, demande à être enterrée dans le caveau de son grand-père « iuxta altare sancti sepulcri » (Arch. de l'Hôpital II, 182; ce testament est du 17 nov. 1427).

³ Cf., pour l'énumération de ces listes, *Rev. d'hist. eccl. suisse*, 1940,

ration, chacune un ordre déterminé, il est facile de le situer. Il se trouvait approximativement là où est actuellement l'autel de Notre-Dame des Victoires (l'autel du vitrail de la bataille de Morat). Nous disons « approximativement », parce que les autels de Saint-Nicolas, anciennement plus nombreux qu'aujourd'hui, étaient disposés autrement et vraisemblablement sans beaucoup de symétrie. Les uns étaient adossés aux piliers, tandis que les autres étaient appuyés contre les murs de l'église, alors moins large qu'actuellement, puisque n'existaient pas encore les chapelles latérales, créées dans la suite par le recul des fenêtres d'une part, et par le remplissage des échancrures des arcs-boutants de l'autre. C'est contre les parois ainsi obtenues que furent placés dans la suite les nouveaux autels, disposés par conséquent selon une orientation différente de l'ancienne.

L'autel du Sépulcre se trouvait donc à droite des fonts-baptismaux. C'est ce que d'autres textes d'ailleurs permettent d'établir : celui-ci, par ex., du *Kilchmeyer* 16 b (1559/60), qui parle d'une pierre tombale se trouvant « zwischen Santt Jorgen und des helgen grabsaltar, vor Santt Jacobs altar » ; or, l'autel de Saint-Jacques était celui qui termine la nef latérale de droite (celui de la Sainte-Croix aujourd'hui) ; celui de Saint-Georges était adossé au pilier auquel s'appuient actuellement les premiers bancs de droite de la nef principale. L'autel du Sépulcre, qui lui faisait pendant, occupait donc approximativement l'emplacement de celui de Notre-Dame des Victoires, qui lui fut substitué en 1662, à la suite d'un vœu, après la première guerre de Vilmergen¹.

Or, lors d'une contestation qui avait surgi, en 1591, au sujet du droit de collature de l'autel du Sépulcre, le passage du *Ratsmanual* qui en parle porte ce titre : « Capellen des heiligen grabs, so der Bugnieten gewesen »². Il est de même question, au Manual

p. 100-101. Dans les anciens comptes du Chapitre conservés aux archives de Saint-Nicolas (dès 1570, avec de nombreuses lacunes) le chapelain qui dessert cet autel est appelé : *altarista S. Sepulchri*, ou *Caplan des h. Grabsaltar*, ou encore : *Caplan des h. Grabes*, dénomination auxquelles se substitue, à partir de 1651, cette autre : *Capellanus sancti Sepulchri, alias sancti Caroli*.

¹ Cf. *ibid.*, p. 104, n. 1.

² RM 140, 1^{er} avril ; cf. *ibid.*, p. 105, n. 2.

de 1585, d'une redevance due par le chanoine Claude Duvillard (junior) « caplanen des heiligen grabes altar » et d'un intérêt « derselben capellen oder altar zugehörig »¹. Nous signalons ces textes pour souligner cette particularité: un autel, qui n'a rien à voir avec la chapelle du Saint-Sépulcre qui va nous occuper, est désigné sous le nom de « capelle oder altar des heiligen grabes ». On pourrait, oubliant que, anciennement, *capella* ne désigne pas toujours une chapelle, mais aussi, assez souvent, un autel, se laisser induire en erreur et croire qu'il s'agit de la chapelle du Saint-Sépulcre.

L'erreur a d'ailleurs été commise. On lit, en effet, dans la partie des recès de la visite de 1776 qui est consacrée aux autels de Saint-Nicolas, cette phrase au sujet de l'autel de Saint-Josse (celui qui fait pendant, aujourd'hui, dans la nef latérale de gauche, à celui de Notre-Dame des Victoires): « Altari S. Jodoci adnexum est, saltem quoad executionem foundationum, sacellum B.V. de compassionē, antiquitus existens in Sepulchro, et dictum etiam sacellum Sancti Sepulchri »². La première affirmation est exacte, mais la deuxième est fautive: l'auteur du recès, constatant qu'il existait jadis un autel du Saint-Sépulcre, a conclu qu'il devait se trouver dans la chapelle du même nom, déduction qui paraît assez naturelle, mais qui est démentie par les textes. D'autres d'ailleurs s'y sont trompés: Héliodore Ræmy, dans son édition de la Chronique de Fuchs, pense que l'autel des Bugniet (donc le nôtre) se trouvait anciennement dans la chapelle du Saint-Sépulcre³. Dellion a commis l'erreur inverse: il dit que la chapelle du Saint-Sépulcre était probablement placée primitivement là où plus tard se dressa

¹ RM 129, 22 février. Cf. encore RN (Registre des notaires) 54, p. 690 (mai 1465): Guillaume Bugniet, recteur de Notre-Dame, renonce à la chapelle du Saint-Sépulcre à Saint-Nicolas; mais le 7 juin 1457, il avait déjà résigné l'autel du Saint-Sépulcre (RN 56, p. 229). — RN 40, II. P. f. 126 (20 mai 1469): Guillaume Faucon est chapelain « altaris seu cappelle Sancti Sepulcri » à Saint-Nicolas.

² Arch. de Saint-Nicolas; recès, rédigés en 1777, concernant la visite canonique de 1776; M. l'abbé Ducrest les a résumés dans le 1^{er} vol. (1913) des *Annales fribourgeoises*.

³ *Chronique fribourgeoise du XVII^e siècle*, p. 378, n. 1. Même affirmation de la part du P. Berthier, dans l'étude qu'il a consacrée, dans le *Fribourg artistique* de 1894, au groupe de la mise au tombeau.

l'autel du Mont-des-Oliviers¹ (celui du Sacré-Cœur aujourd'hui, dans la baie du vitrail du Saint-Sacrement).

* * *

Après cette remarque préliminaire, nous pouvons aborder notre sujet. Nous allons citer tout simplement, dans leur ordre chronologique, et en les commentant au besoin brièvement, les principaux textes anciens ayant trait à la chapelle du Saint-Sépulcre ainsi qu'à l'autel de Saint-Laurent.

Tout naturellement les fidèles, et spécialement les fondateurs, tenaient à être ensevelis dans une chapelle du Saint-Sépulcre, près d'une « mise au tombeau », là où il en existait une, afin d'y reposer en quelque sorte à proximité du Christ et de ressusciter avec lui². Dans son testament, qui est du 23 octobre 1439, Jean Mossu, fils de feu Rolet, demande à être enterré à Saint-Nicolas, « dans le caveau de la chapelle de Saint-Laurent qu'il a récemment construite et dotée »³.

Elle ne devait cependant pas encore être terminée, et c'est ce qui nous explique pourquoi, trois ans plus tard, Georges de Saluces, évêque de Lausanne, se trouvant à Fribourg, le 4 septembre 1442, accorde une indulgence de 40 jours à ceux qui contribueront, par leurs aumônes, « à l'achèvement et à l'entretien de la chapelle que Jean Mossu a fondée en l'honneur de saint Laurent et du sépulcre du Seigneur, et contribueront à mener à bonne fin l'œuvre qu'on y a entreprise »⁴; le tiers de ces offrandes sera pour l'é-

¹ *Dictionn. des par. cath. du cant. de Fribourg*, t. VI, p. 397.

² E. Mâle, *op. cit.*, p. 140.

³ RN 30, f. 13^v: « Sepulturam meam eligo in ecclesia beati Nicolai de Friburgo, videlicet tumulto capelle mee noviter in dei honore et beati Laurentii martiris in eadem ecclesia fundate et constructe ».

⁴ Archives cantonales vaudoises, Ac 6, f. 122, reproduit dans le *Recueil diplomatique*, t. VIII, p. 187-88: « Cupientes ut capellania ad altare beati Laurentii et in honorem dominici sepulcri in ecclesia parrochiali ville Friburgi... quam Johannes Mossu... fondavit et dotavit... congruis frequentetur honoribus, opusque in eadem capella inceptum et eius structura... valeat adimpleri, et ut etiam ipsi fideles... confluent, structure predicte manus adiutrices porrigentes,... omnibus... qui devote pefatam capellam visita-

glise de Saint-Nicolas, et les deux autres pour la chapelle elle-même¹.

Lors de la visite du diocèse ordonnée par le même Georges de Saluces, et exécutée par ses délégués en 1453, ceux-ci, qui se trouvaient à Fribourg le 1^{er} septembre, énumèrent, comme ils le font toujours, les autels de l'église de Saint-Nicolas. Ils commencent, à partir du chœur, par la nef de droite (bas côté sud) et signalent, en dernier lieu, dans cette première moitié de leur énumération, après l'autel de Saint-Antoine, celui de Saint-Laurent, « fondé, disent-ils, par feu Jean Visi de Fribourg, et dont le chapelain est, depuis huit ans environ, Jacques Folliet »². L'autel de Saint-

verint et pro structura, perfectione et conservatione eiusdem... manus porrexerint adiutrices, 40 dies indulgenciarum de iniunctis sibi penitentiis... relaxamus... Datum in predicta parrochiali ecclesia Friburgi... die quarta septembris anno a Nativitate Domini 1442 ». Le mot de « capellania » peut, à première vue, offrir quelque difficulté. Un siècle et demi plus tard, Pierre Schneuwly le prend dans un autre sens ; il écrit, en effet, dans ses Constitutions du Chapitre de Saint-Nicolas : « Praeter canonicales praebendas, ... sunt alliae... sed tenues, capellaniae dictae, altarium Ecclesiae Sancti Nicolai » (Livre II, Tit. I, cap. 32). Dans une acception différente, mais identique à celle du passage qui nous occupe, Antoine Pucci, Légat du Saint-Siège, accorde, en 1517, une indulgence en faveur de la « capellania ad altare Montis Oliveti » (GS 682, n° 2), ce qui ne peut désigner que la *chapelle* — ou autel, comme nous nous exprimons aujourd'hui — du Mont-des-Oliviers. Dans l'indulgence de Georges de Saluces, le sens de chapelle ne peut au surplus faire aucun doute puisque, vers le milieu, les mots : « eadem capella », « *prefata* capella », se référant expressément à la « capellania » du début, identifient nettement les deux termes. Quant à l'« opus in eadem capella inceptum », on y verra assez naturellement l'achèvement du groupe de la mise au tombeau, qui n'aurait pas comporté, au début, les treize personnages dont il se compose aujourd'hui, ou la décoration de la voûte, voire même l'amélioration du capital de fondation de la « capellania », au sens où Schneuwly prend le mot.

¹ « Pro capelle predictarum structuris, reparationibus et conservationibus ».

² Stadtbibliothek de Berne, ms. Hist., Helv. III, 115, f. 103 ; reproduit, non sans fautes, par l'abbé Meyer, curé de Saint-Jean, dans les *Arch. de la Soc. d'Hist. du cant. de Fribourg*, t. I, p. 270. Voici le texte exact : « Altare S. Laurentii. Item visitaverunt altare Beati Laurentii consecratum et per quondam Johannem Visi de Friburgo fundatum et de XXII libris parve monete et medietate cuiusdam domus pro certis missis ibidem celebrandis

Antoine était adossé au premier pilier de droite du bas de l'église; celui de Saint-Laurent devait donc être dans le voisinage, qu'il se trouvât ou non dans la chapelle du Saint-Sépulcre, particularité qui demeurerait en-dehors des préoccupations de nos visiteurs. Soit, dira-t-on, mais s'ils ne nous parlent pas de la chapelle des Mossu, ils nous apprennent, par contre, que ce n'était pas l'un des membres de cette famille, mais Jean Visi qui avait fondé l'autel de Saint-Laurent. Ce serait, en d'autres termes, la négation de la conclusion qui semble se dégager des textes déjà cités et de ceux qui vont suivre. Il faut cependant se garder d'une semblable déduction: la famille Visi est en effet complètement inconnue à Fribourg; le scribe, ainsi qu'il lui arrive plus d'une fois, a dénaturé ici un nom propre. Sans oser — puisque rien, du point de vue paléographique, ne nous y autorise — corriger *Visi*¹ en *Mossu*, il faut, à regret, sacrifier le texte de la visite de 1453 quant au renseignement qu'il semblait devoir nous fournir sur le fondateur de l'autel de Saint-Laurent.

Quelques années plus tard, la chapelle était terminée: les Comptes de l'Etat du 2^e semestre de 1457 nous apprennent que « la ville a, pour sa part, donné 1500 tuiles pour la chapelle des Mossu du Saint-Sépulcre »². Nous savons, il est vrai, par les mêmes comptes, que l'on a, au cours des années 1457 et 1458, recouvert à neuf la plus grande partie de la toiture de Saint-Nicolas et que l'Etat a fourni à cette fin près de 40 000 tuiles³. Pour la chapelle

dotatum, cuius est Rector sive altarista ab octo annis citra vel circa Dominus Jacobus Foilliex, qui de eodem non est institutus; omnia in ipso competentere stare comperta fuerunt ». Jacques Folliet (ou Folliot; on trouve aussi la forme: Fulliot) est attesté, comme chapelain et procureur du clergé de Saint-Nicolas, depuis 1443 jusqu'en 1461/2, année de sa mort.

¹ Car, contrairement à une affirmation que M. Schneuwly archiviste, se basant sur la vérification qu'on avait faite pour lui, a répétée plus d'une fois, dans ses fiches demeurées manuscrites (Arch. cant. Papiers Schneuwly, cartable XXIII, liasse 20) le manuscrit de Berne porte très nettement: *Visi* et non pas: *Mossu*.

² Compte des Trésor. 110: « Item ouudit Koller pour XV^e de tiolla employa sus la chapelle eis Mossu du Saint Sépulcre en lesglise de Saint Nicolas, que est la rate de la ville 4 I. 19 s ».

³ Cf. Lusser, dans les *Freib. Geschichtsbl.*, 1933 (t. XXXI) p. 24.

qui nous intéresse, on admettra toutefois difficilement, puisqu'elle n'avait été commencée qu'une vingtaine d'année auparavant, qu'il fallait déjà la recouvrir à nouveau. Il est plus naturel de supposer qu'on y mettait alors la dernière main. Quant à la superficie de sa toiture et aux dimensions par conséquent de la chapelle à cette époque, il est impossible de déduire une conclusion des chiffres indiqués, puisque nous ne connaissons qu'une partie, celle fournie par la ville (la moitié vraisemblablement de la totalité) des tuiles employées ; celles-ci étaient alors, au surplus, notablement plus petites qu'aujourd'hui. D'autre part, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les plans de Fribourg de Sickinger de 1582¹ et de Martini, de 1606, le toit de notre chapelle débordait alors, comme celui d'une maison, sur les murs de l'église, qui n'avait pas encore, devant la rosace, cette plate-forme, avec les deux petits couloirs, munis d'une balustrade, qui la prolongent quelque peu sur les bas-côtés, et qui masquent aujourd'hui en partie, en même temps qu'ils la délimitent et qu'ils la raccourcissent, la toiture de notre chapelle.

Tout naturellement, les membres de la famille Mossu continuèrent à se faire enterrer dans le sanctuaire fondé par l'un des leurs. Le 10 juillet 1472, Catherine, fille de Pierre de Faucigny et veuve de Jean Mossu (le fils du fondateur), demande que «son corps soit enseveli à Saint-Nicolas, dans la chapelle des Mossu construite et fondée en l'honneur du Saint-Sépulcre et de Saint-Laurent, dans laquelle repose déjà son mari. Elle veut en outre que, de sa plus belle robe, on fasse une chasuble pour l'autel de Saint-Laurent construit dans la même chapelle »². Le 16 novembre 1485, Anneline,

¹ La partie de la toile de Sickinger qui a trait à Saint-Nicolas a été reproduite dans le volume des *Freib. Geschichtsbl.* cité à la note précédente, p. 46.

² Le testament de Catherine Mossu est conservé (Arch. de l'Hôpital, II, 225) en deux exemplaires, qui ne présentent entre eux que des divergences insignifiantes. Voici le passage qui nous intéresse : « Mei corporis sepulturam eligo in ecclesia Sancti Nicolai infra capellam deis Mossu ibidem constructam et fundatam in honore et reverencia sancti sepulcri et beati Laurentii martiris gloriosi, in eorum tumba in qua Johannes Mossu quondam maritus meus dilectus iacet sepultus... Volo... quod... heredes ex meliori veste mea nigra fieri faciant unam bonam et honorabilem infulam gallice chasublaz cum honorabili cruce, quam do et lego ob dei honorem et reverentiam altari sancti Laurentii in ecclesia Sancti Nicolai in capella deis Mossu, constructo ».

filles de feu Jacques Mossu, choisit comme lieu de sa sépulture le caveau des Mossu, à Saint-Nicolas, dans la chapelle de Saint-Laurent¹.

La série des textes se poursuit, jusqu'au début du XVII^e siècle, sans intérêt spécial pour nous, car ils nous parlent soit des chapelains et collaborateurs de l'autel de Saint-Laurent, soit de leurs obligations quant à la Fête des Rois et des contestations qui, périodiquement, surgissaient à ce sujet.

Procédant, le 3 août 1597, à la visite canonique de la Collégiale, le Nonce Jean Della Torre faisait observer que, à plusieurs autels, le gradin était tellement étroit et la ballustrade si rapprochée de ce dernier, qu'il était impossible de placer un serviteur de messe dans ce minuscule espace, et que le célébrant ne pouvait qu'à grand-peine tourner autour de l'autel et faire convenablement les genuflexions prescrites. Il constatait par contre que, à l'autel de Saint-Laurent, le gradin ainsi que les ballustrades manquaient totalement, et il porta l'interdiction d'y célébrer la messe tant que l'autel demeurerait aussi rapproché du sol². On aura procédé, vraisemblablement, sans retard aux modifications désirées par le nonce, car nous continuons à rencontrer la mention de chapelains de Saint-Laurent: ainsi, ayant succédé, en 1610, au chantre Jacques Corpataux, le chanoine Pierre Mürsing, qui desservait encore cet autel du moins en 1616³.

Jean, le mari de Catherine Mossu, était mort très peu de temps auparavant, car son testament (RN 68, p. 4) est du 18 juin de cette même année 1472.

¹ Archives de la famille de Féguely. Ces archives, qui se trouvent au château de Vivy, sont actuellement inaccessibles; aussi, faute du texte latin, nous citons le résumé du P. Rædlé (sous la cote: Mélanges, n^o 103) dans le répertoire qu'il a dressé de ces archives, et que M. le marquis de Maillardoz nous a aimablement passé.

² « Altare sub invocatione S. Laurentii carere gradella et cancellis vidit [Nuntius] et nimis solo vicinum esse; ideo ad illud celebrandum interdicat donec de necessariis provisum sit » (Man. Capit. II, f. 11^v). Le P. Berthier — ou celui qui lui a transmis ce passage du manual capitulaire — l'a compris de travers; il écrit: « Le Nonce, le 3 août 1597, trouva entre autres inconvénients que la grande fenêtre qui se trouvait au-dessus de l'autel de Saint-Laurent était trop exposée au soleil [*solum* a été pris pour *sol!*] et il y interdit la célébration de la messe ».

³ RM 166, 31 mars, 1^{er} avril, 27 oct. et 20 nov. 1615; RM 166, 17 nov. 1616.

En 1645, on rencontre dans le *Ratsmanual* un texte assez singulier. Il y est parlé des contreforts de la tour de Saint-Nicolas (entre lesquels, du côté sud, se trouvait la chapelle du Saint-Sépulcre); et l'on signale à Messesseurs, pour les prier d'y porter remède, le manque de sécurité que présentaient ces contreforts, à cause du Saint-Sépulcre, et le danger, perceptible jusqu'au milieu de la tour, qui en résultait. Le Conseil, prenant note de cette remarque, chargea le trésorier d'intervenir et de faire éventuellement transférer ailleurs le Saint-Sépulcre¹. Vraisemblablement, on voulait dire que, adossée au bas de la tour, cette haute chapelle, vide, ne constituait pas un appui suffisant et empêchait, par exemple, puisqu'elle occupait tout l'espace intermédiaire, de renforcer ou d'élargir les contreforts déjà existants. Quelle mesure a-t-on prise à la suite de cette décision du Conseil? Les comptes de l'Etat ne permettent pas de répondre²; mais si la date de 1646, tracée au charbon sur une pierre (aujourd'hui déposée au musée) — inscription qui a été mise au jour, au cours des travaux entrepris dernièrement, sur la face intérieure de l'entablement du baldaquin — se rapporte, comme il y a lieu de le croire, à la pose de ce dernier, on est autorisé à se demander si sa construction n'est pas en relation avec les transformations qui avaient été envisagées l'année précédente.

Serait-ce même à la même occasion que l'autel de Saint-Laurent a été supprimé? Il n'existait plus lors de la visite de Saint-Nicolas entreprise, en juin 1663, à la demande du Nonce, par l'abbé Buman d'Hauterive. Celui-ci, dans son énumération des autels, signale, en effet, mais en précisant qu'il est détruit, celui de Saint-Laurent, tout au bas de la nef latérale de droite, avec le Prévôt comme chapelain et les Reynold comme collateurs³.

¹ « Pfyler des Thurms S. Nicolai, so wegen des heyligen grabes gar unsicher und die gefahr bis über den halben thurm gespürt wird, ob myn herren bevehlen wöllen darzu zu helfen. H. Seckelmeister hatt gwalt wie auch mit dem heyligen grab es an einem andern ort zu verordnen ». RM 196, 14 août 1645.

² On trouve simplement, au *Compte* 441, II. P. (1^{er} semestre de 1646), p. 109, cette mention: « Umb ein grabstein im hl. grab, 3 l. ».

³ « Altare S. Laurentii. Capellanus: D. Praepositus. Altare destructum; obligatio 4 missarum; reditus 4 coronarum; collatores DD. Reynold; habet regnum » (arch. de Saint-Nicolas; Visites canoniques de la collégiale. Celle des autels eut lieu le 28 juin 1663.)

Même constatation en 1687, de la part du chanoine Fuchs, dans sa Chronique. La table des autels qu'il y insère présente cette particularité que, non seulement elle les numérote, mais qu'elle signale lequel des autels latéraux¹ correspondait à ceux qui étaient adossés aux piliers de la nef principale. Fuchs commence son énumération par le haut de l'allée latérale de gauche. Il passe ensuite devant la grille qui, près du grand bénitier, ferme le vestibule de l'église; puis il mentionne une autre grille: celle de la porte de la chapelle du Saint-Sépulcre. Il décrit le groupe de la mise au tombeau, rappelle la cérémonie qui s'y déroule, chaque année, à la fin de la Semaine-Sainte, et il continue en ces termes: « C'est en vue de ce sépulcre que l'autel de Saint-Laurent a été démoli; mais on y a laissé une place largement suffisante pour le reconstruire à nouveau; ce sera alors le 1^{er} autel (du côté droit); le 2^e est celui de Saint-Antoine, que l'on rencontre, à gauche, hors du Sépulcre; le 3^e, adossé à la colonne qui fait suite, est celui de Saint-Eloi; le 4^e, au pilier suivant, est dédié à saint Sylvestre, et le 5^e, vis-à-vis, à saints Michel, Anne et Marie-Madeleine »².

Comment interpréter ce passage? A première vue, on sera tenté de dire: l'autel de Saint-Laurent a été démoli lorsqu'il s'est agi de construire la chapelle du Saint-Sépulcre; non pas qu'il occupât l'emplacement destiné à cette dernière, puisqu'elle était extérieure à l'église, mais parce qu'il en obstruait l'entrée, ce qui se conçoit sans peine, s'il était placé au pied du vitrail actuel de Nicolas de Flue, fenêtre qui, à cette date, ne l'oublions pas, n'avait pas encore été reculée jusqu'à sa place actuelle; et cela expliquerait

¹ A cette date ils avaient, vraisemblablement, déjà tous été transformés, par suite de l'élargissement de l'église dont il a été parlé plus haut.

² « Transitur... ad alteram partem seu navem ecclesiae ex parte epistolae, incipiendoque ab infima parte primo se exhibet sepulchrum Christi Domini, crate ferrea clausum... Intuitu hujus sepulchri demolitum fuit altare S. Laurentii, relicto tamen in eodem aptissimo loco ad novum exstruendum... et hoc erit primum. Extra sepulchrum videtur a sinistris altare S. Antonii... et est secundum. Tertium ad aliam columnam S. Eligii... Quartum ad sequentem columnam S. Sylvestri... Quintum ex opposito S. Michaelis, S. Annam et S. Mariam Madgalenam exponit venerationi » (p. 74-75 du manuscrit, qui est conservé aux archives cantonales; p. 378-79 de l'édition Ræmy).

pourquoi aucune des listes conservées — la plus ancienne est celle de la visite de 1453 — ne mentionne d'autel vis-à-vis du dernier pilier de la nef latérale sud¹.

Et cependant, cette interprétation, de prime abord la plus naturelle de toutes², doit certainement être écartée, au vu des textes cités plus haut, qui attestent, pendant plus de deux siècles après la construction de la chapelle du Saint-Sépulcre, l'existence d'un autel de Saint-Laurent et le placent dans cette dernière³.

Fuchs se serait-il trompé ? On l'admettra d'autant moins facilement que c'est un historien averti et qui semble de plus, dans le cas particulier, très sûr de ce qu'il avance. Il en parle même avec une précision qui étonne un peu s'il visait l'époque, déjà lointaine, où la chapelle des Mossu a été construite. Et alors, ne serait-ce pas que le *sepulchrum* dont il parle n'est pas la chapelle du Saint-Sépulcre, telle qu'elle avait été érigée au XV^e siècle, mais telle qu'elle se présentait, au XVII^e, avec baldaquin recouvrant le groupe de la mise au tombeau, autrement dit le Saint-Sépulcre, tel qu'il avait été transformé une quarantaine d'années auparavant, remaniement qui avait entraîné la démolition de l'autel de Saint-Laurent, mais avec la possibilité de le reconstruire ailleurs, dans la même chapelle ?

Il ne l'a jamais été. La liste des autels que renferme le n^o 729,2 des *Geistliche Sachen*, table qui semble du milieu du XVIII^e siècle, et qui suit, dans sa description, l'ordre inverse de Fuchs, après avoir mentionné l'autel des Marchands (Saint-Silvestre), celui des Maréchaux (Saint-Eloi) et celui des Bouchers (Saint-Antoine), ajoute, pour finir, la chapelle du Saint-Sépulcre, avec saint Laurent comme patron et cette mention : « point d'autel construit ».

A la même époque, le chanoine Chollet réclame les intérêts arriérés qu'on lui doit comme chapelain de la chapelle de Saint-

¹ Ni naturellement vis-à-vis de la colonne suivante, puisque c'est la porte latérale sud qui lui fait face.

² C'est celle qu'adopte Héliodore Ræmy, qui traduit : « C'est pour la construction de la chapelle du Sépulcre qu'on a dû enlever l'autel de S. Laurent, mais en se réservant d'en construire un nouveau sur cet emplacement très favorable à cet effet » (p. 378).

³ Telle est aussi l'opinion de Fuchs ; cela ressort indirectement de son texte.

Laurent¹. Quelques années plus tard, en 1755, une contestation surgit au sujet de la chapelle des Reynold, « qui n'a ni autel ni fondation »². La question revient le 7 mars de l'année suivante: les Reynold de Cressier se déclarent disposés à entretenir ce sanctuaire, si on leur maintient le droit de s'y faire enterrer, proposition que Messieurs écartent, après avoir relu la dernière ordonnance sur les sépultures, qui interdisait d'ensevelir dans cette chapelle³.

Enfin les recès de la visite faite à Saint-Nicolas en 1776 par Mgr Joseph-Nicolas de Montenach, visite dont il a été question au début de cet article, notent, à propos de l'autel de Notre-Dame des Victoires, que celui de Saint-Laurent⁴ semble lui avoir été annexé, dont le chapelain est alors le chanoine Seydoux, curé de ville, qui y célèbre annuellement les quatre messes prescrites⁵.

* * *

Il est inutile de descendre plus bas.

En résumé, et pour conclure, voici ce que les textes connus permettent d'affirmer:

C'est à l'initiative de la famille Mossu, qui a laissé d'autres preuves de sa générosité, et au concours également des Estavayer-Chenaux, puisque leurs armes se trouvent, à la voûte, associées à celles des Mossu, qu'est due l'érection, quelques années avant 1439, de la chapelle du Saint-Sépulcre ou *Heilig Grab*, comme on l'a toujours désignée au cours des siècles⁶.

¹ RM 299, 20 décembre 1748.

² « Rahtsherr Frantz Peter Reynold... erklärt, sein Vatter praetendiere an der capellen kein anderes Recht zu haben, als man so vihl es die Reynoldische Grufft antreffen kan, welche die gemeinsamblich mit dem H. von Cressier haben aussäubern lassen: um so da mehr, das in diser Cappellen kein altar, hiemeit keine fundation seye gestiftet worden, massen selbe eintzig und allein zur ausrichtung des heyligen grab's dienet » (RM 306, p. 381).

³ RM 307, p. 132, séance du 4 mars 1756. Le passage commence comme suit: « Die so genante Reynoldische Cappelle in allhiesiger Stifft und Pfarrkirch, allwo das heilige grab in der Charwochen aufgerichtet wird. »

⁴ Le texte dit: *sacellum*, et, en marge: *capella*; mais le sens est très clair.

⁵ Arch. de Saint-Nicolas: autels.

⁶ Quand on ne le dénomme pas par le nom des fondateurs ou des colla-

De même que pour toute l'église de Saint-Nicolas, spécialement vers l'entrée, le sol en était notablement moins élevé (de 80 cm. environ) qu'il ne l'est aujourd'hui. Il devait être émaillé de pierres tombales, comme il y en avait auprès des divers autels de la Collégiale, car on y a — jusque vers le milieu du XVIII^e siècle, et jusqu'en 1904, dans le caveau réservé aux membres du clergé — enseveli de nombreux défunts.

Le groupe de la mise au tombeau s'y trouvait à une place dont on ne saurait dire, à s'en tenir aux seuls textes, s'il elle a été modifiée au cours des siècles, mais qui, à s'en tenir aux idées qui régnaient à l'époque de son érection, était probablement la partie la plus sombre de la chapelle, qu'elle le fût naturellement ou qu'on y eût aménagé une sorte de crypte¹.

Enfin, dans la même chapelle, due également à l'initiative des fondateurs, mais à un endroit que les documents ne permettent pas non plus d'identifier, s'élevait un autel dédié à saint Laurent. La statue du martyr, due visiblement au même auteur que celles de la mise au tombeau, confirme le fait que son culte, dans la chapelle, remonte aux origines mêmes de cette dernière ; mais ses dimensions, notablement plus petites que celles des personnages qui entourent le cadavre du Christ, obligent aussi de conclure que l'autel sur lequel devait se trouver cette statue, était, comme ils l'étaient tous anciennement, assez petit. Il est à souhaiter que, dans un but pratique, et pour lequel, par conséquent, les considérations d'ordre historique ne sont pas seules à entrer en ligne de compte, cet autel soit rétabli : ce serait, après environ deux siècles et demi, la réalisation du vœu que, implicitement, formulait déjà le chanoine Fuchs dans sa Chronique.

teurs. Ainsi aux archives de Saint-Nicolas, un rentier du chanoine Reyff (qui fut chanoine de 1678 à 1738) renferme cette mention : « Sancti Laurentii Capellen im heiligen Grab (ara est destructa ab aliquo tempore) Capellen der HH. Reynold, alias Pigritz Capellen genandt ».

¹ M. Mâle affirme que la préférence des fidèles allait aux Sépulcres où il y avait beaucoup d'ombre. (*Op. cit.*, p. 140.)
